

# Utilisation de la PRÉSENTE DOCUMENTATION

## CHAPITRE 1

La documentation produite par le Ministère relativement à l'adaptation et à l'application de programmes d'études en formation professionnelle et technique selon la formule d'alternance travail-études se compose, en plus du module d'introduction, des trois documents suivants :

- **le *Cadre de référence*;**
- **le *Guide organisationnel*;**
- **le *Guide pédagogique*.**

Son objectif est de soutenir l'appropriation du concept d'alternance travail-études en formation professionnelle et technique par les acteurs concernés du domaine de l'éducation, dans ses aspects autant théorique, organisationnel que pédagogique.

Dans le ***Cadre de référence***, le Ministère définit le concept d'alternance travail-études, énonce les conditions à respecter pour qu'un programme d'études en formation professionnelle et en formation technique soit reconnu en alternance travail-études et en précise les paramètres d'encadrement. **Les éléments présentés dans ce document sont donc obligatoires**, et les établissements scolaires doivent s'y conformer pour que leur projet d'alternance travail-études soit reconnu par le Ministère et, conséquemment, que l'établissement d'enseignement ait accès au financement des activités qui y sont liées et que les élèves aient droit à la mention *Alternance travail-études* sur leur relevé de notes ou leur relevé de compétences, selon l'ordre d'enseignement en cause.

Les deux guides s'inscrivent dans la continuité du *Cadre de référence* et viennent en étayer les propos. Ils visent principalement à soutenir les réseaux dans l'implantation de ce modèle éducatif qu'est l'alternance travail-études, afin d'en maximiser les retombées.

Le ***Guide organisationnel*** propose une démarche concrète d'organisation des activités d'alternance travail-études. On y aborde l'encadrement des élèves, les relations avec les entreprises, la formation du personnel de l'établissement, la mise en place des procédés administratifs, etc. **La démarche qui y est proposée est facultative**, et chaque établissement est invité à l'adapter à sa réalité.

Le ***Guide pédagogique*** présente l'idéologie éducative à la base des pratiques d'alternance travail-études et en expose les valeurs et les conduites pédagogiques. On y aborde les objectifs poursuivis en alternance travail-études, la conception des séquences alternées de formation dans l'établissement et en entreprise, l'encadrement des élèves, l'évaluation des apprentissages et le perfectionnement des personnes engagées dans la mise en œuvre des projets d'alternance travail-études. Encore ici, la stratégie proposée peut être adaptée dans chaque milieu. **Le contenu du guide est donc suggéré**, non prescriptif.

En plus de cette documentation, le Ministère produit annuellement le ***Guide administratif*** de l'alternance travail-études, qui énonce les paramètres de gestion et de financement de cette formule en formation professionnelle et technique<sup>1</sup>. Ce document présente l'ensemble des modalités administratives que doivent réaliser annuellement les établissements scolaires relativement au dossier de l'alternance travail-études, telles que les déclarations d'effectif, la sanction des études, le dossier de l'élève et les opérations requises pour obtenir le financement des activités d'alternance travail-études.

1 Ce document est disponible uniquement en format électronique à l'adresse suivante : [www.inforoutefpt.org/ate](http://www.inforoutefpt.org/ate), section « Documents et liens ».

Le présent *Module d'introduction* complète les instruments proposés en rappelant l'historique du développement de l'alternance travail-études au Québec et en présentant un glossaire des principaux termes utilisés dans la suite du dossier ainsi qu'une bibliographie permettant d'approfondir les thèmes explorés.

Le Ministère a rédigé la présente documentation à l'intention des acteurs des réseaux scolaires afin de leur faciliter l'appropriation du concept d'alternance travail-études ainsi que l'adaptation et l'application de projets de qualité dans les programmes d'études en formation professionnelle et en formation technique.

Afin d'en simplifier la lecture et la compréhension, de même que de faciliter le repérage des éléments importants, chacun des documents a été conçu de la manière suivante :

- **Dans le *Cadre de référence*, un paragraphe en couleur, placé au début de chaque section, résume les idées principales du texte de cette section.**
- **Dans le *Guide organisationnel* et le *Guide pédagogique*, des schémas synthèses au début de chacun des documents et de chaque chapitre exposent la structure du document et permettent d'identifier rapidement les étapes, les activités et les énoncés opérationnels à réaliser.**

Avant d'entreprendre l'examen du concept d'alternance travail-études, un court historique du développement de l'alternance travail-études au Québec est présenté, à titre d'enrichissement.